

# ACTION URGENTE

## INDE. TROIS HOMMES POURRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉS D'UN MOMENT À L'AUTRE

**Le 14 août dernier, la Cour suprême de l'Inde a confirmé son rejet de la demande de commutation de peine adressée par Devender Pal Singh Bhullar. Cet homme risque d'être exécuté sous peu. Les demandes de grâce de deux autres hommes ont également été rejetées par le président indien plus tôt ce mois-ci. Selon certaines informations, ils pourraient être mis à mort le 22 août prochain.**

**Devender Pal Singh Bhullar** a été condamné à mort en août 2001 pour avoir participé à un attentat à l'explosif qui a tué neuf personnes à New Delhi en 1993. Il a été arrêté en vertu de la Loi relative à la prévention des activités terroristes et déstabilisatrices (TADA) – un texte dont certaines dispositions n'étaient pas conformes aux normes internationales en matière d'équité des procès – et n'a pas pu s'entretenir avec un avocat pendant sa détention et au cours de son procès. Il a été déclaré coupable sur la base d'« aveux » qu'il avait faits à la police et sur lesquels il est revenu par la suite, affirmant qu'il avait cédé aux pressions des policiers. En mars 2002, la Cour suprême a confirmé la condamnation à mort de cet homme, bien que l'un des trois juges de la Cour se soit prononcé en faveur de son acquittement, faisant valoir qu'aucun élément de preuve ne permettait de le déclarer coupable.

En mai 2011, la présidente indienne de l'époque a rejeté le recours en grâce de Devender Pal Singh Bhullar, huit ans après qu'il ait été déposé. Cette décision a été contestée devant la Cour suprême, notamment en raison du retard excessif dans l'examen de cette requête. Le 12 avril dernier, la Cour suprême a débouté l'accusé dans un verdict qui faisait l'impasse sur les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants que cet homme aurait subis. Une demande de révision de ce jugement a été rejetée le 14 août. Devender Pal Singh Bhullar reçoit un traitement dans un centre psychiatrique, et une commission médicale aurait affirmé que cet homme souffre d'une grave dépression et présente des symptômes de psychose et des tendances suicidaires. Les normes internationales relatives à l'usage de la peine capitale interdisent le recours à ce châtiment à l'encontre de personnes atteintes de maladies mentales.

Depuis qu'il a pris ses fonctions, le président Pranab Mukherjee a rejeté les demandes de grâce d'au moins 19 personnes. En août, il a ainsi refusé de gracier **Shivu** et **Jadeswamy**, qui ont été condamnés à mort en juillet 2005 pour le viol et le meurtre d'une femme en 2001. Leur exécution devrait avoir lieu le 22 août prochain. Le 21 août, la Cour suprême entendra ces deux hommes, qui cherchent à commuer leur peine.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :**

- appelez les autorités à ne pas exécuter Devender Pal Singh Bhullar, Shivu, Jadeswamy ou tout autre prisonnier ;
- demandez-leur de rejurer Devender Pal Singh Bhullar au cours de procédures conformes aux normes internationales en matière d'équité des procès ;
- priez-les instamment de ne procéder à aucune autre exécution, de commuer toutes les condamnations à mort en peines de prison, et d'instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions, en vue de l'abolition de la peine capitale.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 SEPTEMBRE 2013 À :**

#### Président de l'Inde

Pranab Mukherjee  
Rashtrapati Bhavan  
New Delhi 110001, Inde

Fax : +9111 2301 7290

Courriel : (par formulaire)

<http://www.helpline.rb.nic.in/Grievance>

[New.aspx](#)

Formule d'appel : *Dear President, /*

Monsieur le Président,

#### Premier ministre

Manmohan Singh  
South Block, Raisina Hill  
New Delhi 110001, Inde

Fax : +9111 2301 9545

Courriel : (par formulaire)

[http://pmindia.nic.in/feedback.php?ln=](http://pmindia.nic.in/feedback.php?ln=english)

[english](#)

Formule d'appel : *Dear Prime*

*Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

#### **Copies à :**

#### Ministre de l'Intérieur

Sushilkumar Shinde  
104, North Block  
Central Secretariat  
New Delhi 110001, Inde

Fax : +9111 2309 4221

Courriel : [hm@nic.in](mailto:hm@nic.in)

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays (adresse/s à compléter) :**

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 91/13.

Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/ASA20/020/2013/fr>.

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## INDE. TROIS HOMMES POURRAIENT ÊTRE EXÉCUTÉS D'UN MOMENT À L'AUTRE

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Dans le système judiciaire indien, un recours en grâce est souvent la dernière possibilité pour les prisonniers de voir leur condamnation à mort commuée par le pouvoir exécutif, une fois qu'ils ont épuisé toutes leurs voies de recours. Par le passé, des décisions relatives à des recours en grâce ont été contestées devant la Cour suprême en raison du retard excessif dans l'examen de ces requêtes. Cependant, la décision d'examiner une telle demande est laissée à la discrétion de la Cour. En avril 2012, lorsqu'elle a confirmé la condamnation à mort de Devender Pal Singh Bhullar, la Cour suprême a déclaré que le retard « ne pouvait être invoqué dans les affaires où les prévenus sont déclarés coupables d'infractions en vertu de la TADA ou de textes similaires ». Cette juridiction a décidé de ne pas commuer la peine de l'accusé au vu de la « gravité du crime commis ».

Depuis qu'il a pris ses fonctions en 2012, Pranab Mukherjee a rejeté les demandes de grâce d'au moins 19 personnes : Ajmal Kasab, Saibanna, Afzal Guru, Gnanprakasham, Simon, Meesekar Madaiah, Bilavendran, Suresh, Ramji, Gurmeet Singh, Sonia Choudhary, Sanjeev Choudhary, Jafar Ali, Dharam Pal, Praveen Kumar, B A Umesh, Maganlal Barela, Shivu et Jadeswamy. Les autorités ont exécuté deux d'entre elles : Ajmal Kasab le 21 novembre 2012 et Afzal Guru le 9 février 2013. Ces mises à mort n'étaient pas opportunes et le public ne l'a appris qu'après les faits. Le ministre concerné a déclaré publiquement qu'aucune annonce n'avait été faite dans le cas d'Ajmal Kasab afin d'empêcher l'intervention de défenseurs des droits humains. Concernant Afzal Guru, ses proches n'ont été informés de l'exécution qu'après que celle-ci ait eu lieu et la dépouille ne leur a pas été remise. Avant la mise à mort de ces deux hommes, la dernière personne à avoir été exécutée en Inde était Dhananjoy Chatterjee, en août 2004. Parmi les autres individus dont le recours en grâce a été rejeté, Santhan, Murugan, Perarivalan, Gnanaprakasam, Simon, Madaiah et Bilavendran ont été déclarés coupables d'infractions en vertu de la TADA. Le 22 octobre prochain, la Cour suprême examinera les requêtes d'au moins 17 personnes qui réclament la commutation de leur peine, le président indien ayant rejeté leurs recours en grâce.

Les autorités indiennes avaient pour habitude de rendre publiques, avant toute exécution, les informations concernant le rejet des demandes de grâce et les dates d'exécution, ce qu'elles ont cessé de faire l'année dernière, ce qui signifie que nous ne sommes plus en mesure de savoir quels recours en grâce sont actuellement examinés, ou quand une décision est prise et sera annoncée. Dans sa résolution 2005/59, la Commission des droits de l'Homme des Nations unies engageait tous les États maintenant la peine de mort à « rendre publics les renseignements concernant l'application de la peine de mort et toute exécution prévue ».

La décision de l'Inde de reprendre les exécutions va à l'encontre de la tendance régionale et mondiale en faveur de l'abolition de la peine capitale.

À l'heure actuelle, 140 pays sont abolitionnistes en droit ou en pratique. Sur les 41 États que compte la région Asie-Pacifique, 17 ont aboli la peine capitale pour tous les crimes, 10 sont abolitionnistes en pratique et un seul – Fidji – recourt à ce châtiment uniquement pour les crimes militaires exceptionnels. Au cours des 10 dernières années, quatre pays de la région ont aboli ce châtiment pour tous les crimes : le Bhoutan et le Samoa en 2004, les Philippines en 2006 et les Îles Cook en 2007. Les organes et mécanismes des Nations unies ont appelé à plusieurs reprises les États membres à établir un moratoire sur les exécutions en vue d'abolir la peine de mort, notamment lors de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies de quatre résolutions à ce sujet, en décembre 2007, 2008, 2010 et 2012. L'Inde a voté contre les quatre résolutions.

Amnesty International s'oppose à la peine de mort en toutes circonstances, quelles que soient la nature du crime commis, les caractéristiques de son auteur présumé, y compris sa culpabilité ou son innocence, ou la méthode d'exécution utilisée par l'État, car il s'agit d'une violation du droit à la vie ainsi que du châtiment le plus cruel, le plus inhumain et le plus dégradant qui soit.

Noms : Devender Pal Singh Bhullar, Shivu et Jadeswamy  
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 91/13, ASA 20/036/2013, 19 août 2013

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

